



PROJ'ET SENS



DOSSIER ADMINISTRATIF

« Que l'avenir ne soit plus ce qui va arriver, mais ce que nous allons en faire ».

Henri Bergson, Philosophe Français 1859 - 1941



Règlement intérieur

Propos introductifs : Proj'et'Sens est un organisme de formation professionnel indépendant dont le siège social est sis 190, chemin du 1^{er} Guâ à La Verpillière (38290)

Proj'et'Sens est une SARL au capital de 1000 euros, déclarée sous :

- le N° de SIRET : 847 607 314 00014
- Le code APE : 7022Z
- Le N° de déclaration organisme de formation : 84 38 07067 38 auprès de la DIRECCTE Auvergne Rhône Alpes.

Le présent règlement intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents stages organisés par Proj'et'Sens dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations.

Proj'et'Sens sera dénommé ci-après « organisme de formation » ; les personnes suivant une formation seront dénommées ci-après « stagiaire ».

Chapitre 1 : Dispositions Générales et champ d'application

Article 1 : Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il a pour objet de définir les règles générales et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables à chaque stagiaire et les droits de celui-ci en cas de sanction. Il s'applique à a chaque stagiaire, et ce pour la durée de la formation suivie avec Proj'et'Sens.

Article 2 : Personnes concernées

Le présent règlement s'applique à chaque stagiaire inscrit à une session de formation dispensée par Proj'et'Sens, et plus particulièrement par Karine Mazué, représentante du centre de formation, et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement.

Article 3 : Lieux de formation

La formation aura lieu :

- soit dans les locaux de l'entreprise du stagiaire,
- soit dans des locaux loués par Proj'et'Sens (30 rue de l'Abondance, 69003 Lyon ou 49 avenue du Professeur Tixier, 38300 Bourgoin Jallieu)

Dans le cas de formation dispensée dans les locaux de l'entreprise du stagiaire le règlement intérieur de cette entreprise est applicable.



Chapitre 2 : Hygiène et Sécurité

Article 4 : Règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de la formation.

Conformément à l'article R.6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles de l'entreprise.

Article 5 : Boissons alcoolisées et drogues

Il est interdit à tout stagiaire d'introduire des boissons alcoolisées comme toute substances illicites (drogues) sur le lieu de formation ou de se présenter aux formations en état d'ébriété.

Article 6 : Cigarettes et cigarettes électroniques

Il est interdit de fumer sur le lieu de formation. Les cigarettes électroniques ne sont pas tolérées.

Article 7 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire ou les personnes témoins, au responsable de l'organisme de formation.

Chapitre 3 - Discipline

Article 8 : Tenue et comportement

Chaque stagiaire est invité à se présenter sur le lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de l'ensemble des personnes présentes. Elles devront également respecter la patientèle des différents praticiens et thérapeutes exerçant au centre de l'Abondance.

L'utilisation des téléphones portables est interdite pendant tous les temps de formation, sauf en entreprise pour des raisons impératives de service.

Article 9 : Horaires de stage, absences et retards

Les horaires de stage sont fixés par Proj'et'Sens et portés à la connaissance de chaque stagiaire soit par la convocation, soit par l'entreprise cliente.

En cas d'absence ou de retard du stagiaire ou l'entreprise cliente est tenu d'en avertir Karine Mazué le plus rapidement possible soit au 06 82 63 26 06, soit par mail à :

karine@projetsens.com

SARL Proj'et'sens au capital de 1000 euros : 190 chemin du 1^{er} Guâ – 38290 La Verpillière

Contact : Karine Mazué : 06 82 63 26 06 – www.projetsens.com – karine@projetsens.com

RCS Vienne - SIRET : 847 607 314 00014 - Code APE : 7022Z

N° de déclaration organisme de formation : 84 38 07067 38



Report en cas d'absence : si l'organisme de formation est prévenu, le stagiaire pourra bénéficier d'un report qui sera défini selon les disponibilités de Karine Mazué.

Article 11 : Formalisme attaché au suivi de la formation

Le stagiaire sera tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de son action de formation.

Il pourra lui être demandé de réaliser un bilan de la formation à l'issue de celle-ci.

A la fin de l'action de formation, il se verra remettre une attestation de fin de formation et une attestation de présence au stage à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action

Le stagiaire remet, dans les meilleurs délais, à l'organisme de formation les documents qu'il doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charges des frais liés à la formation ; attestations d'inscription ou d'entrée en stage...).

Article 11 : Documentation pédagogique & enregistrements

La documentation pédagogique remise lors de la formation ne peut être réutilisée autrement que pour un usage personnel. Les enregistrements des sessions de formation sont interdits, sauf pour des fins pédagogiques et avec l'accord explicite de Karine Mazué.

Article 12 : Responsabilité de Proj'et'Sens

L'organisme de formation décline toute responsabilité en cas de perte, vol détérioration des objets personnels de toute nature, déposés par le stagiaire sur le lieu de formation.

Article 13 : Sanctions et procédures disciplinaires

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ;
- Exclusion définitive de la formation.

Article 14 : Entretien préalable à une sanction et procédure.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.



PROJ'ET'SENS

LE JUSTE SENS DU TRAVAIL
LA JUSTE PLACE DE L'HOMME

Formation
Bilan de carrière
Bilan de compétences
Transition et Reconversion
Accompagnement individuel ou collectif

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme de lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 15 :

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire le premier jour de formation.

Karine Mazué
Représentant Proj'et'Sens, organisme de formation

Charte déontologique générale de Proj'et'Sens

Propos introductifs :

La charte déontologique de l'entreprise Proj'et'Sens définit l'ensemble des engagements qu'elle prend envers tous ses clients en définissant précisément les règles de conduite qui visent à les protéger contre tout abus et mésusages possibles dans le cadre de l'action de formation ou de conseil qui serait avérées par l'entreprise Proj'et'Sens elle-même ou par l'un de ses co-traitants ou sous-traitants. Cette charte déontologique est applicable au sein de toute intervention en entreprise, de l'action de formation, des bilans de compétences et de l'accompagnement VAE. Cette charte déontologique apporte également conseil et assistance à tous les co-traitants ou sous-traitants de l'entreprise Proj'et'Sens qui doivent s'y référer impérativement.

Ainsi, l'entreprise Proj'et'Sens s'engage aux six principes suivants :

Principe I : comprendre et respecter le client dans sa singularité qu'il œuvre au nom d'une entreprise, d'un collectif de travail ou pour lui-même.

Ce principe s'applique pour toute demande d'intervention, de formation, de conseil, de bilan de compétences ou de VAE que le client soit salarié d'une entreprise (se représentant lui-même ou au nom d'un collectif de travail) ou fasse la démarche en tant que particulier.

La compréhension et le respect du client sont garantis par :

- la mise à disposition de tout document d'information nécessaire pour clarifier l'offre de service de Proj'et'Sens dans le cadre de la réglementation en vigueur concernant la formation professionnelle et le conseil en entreprise,
- l'analyse du ou des besoins du client en l'amenant à formuler clairement et précisément sa demande, en prenant pleinement en considération ses contraintes et lui garantissant l'accès à un premier niveau d'information en toute transparence, sans engagement (proposition d'une offre de service adaptée ou la réorientation vers des professionnels compétents....)
- l'engagement d'amélioration continue de Proj'et'Sens quant à ses compétences, ses méthodes de travail, ses techniques d'intervention et de toutes les actions menées pour assurer la compétitivité de son offre de service...
- la prise en compte inconditionnelle de la singularité des personnes accompagnées dans le cadre de la prestation signée entre Proj'et'Sens et son client,
- le respect plein et entier de cette charte déontologique en toute circonstance.

Principe 2 : de la demande du client à la passation de commande : une étroite collaboration déjà en œuvre avant la signature d'un engagement

Ce principe s'applique après que chaque client ait pris contact avec Karine Mazué, représentant la société Proj'et'Sens afin de lui garantir une prise de décision éclairée.

L'étrite collaboration entre Proj'et'Sens et son client est garantie par :

- la proposition d'un niveau de prestation qui réponde strictement aux besoins identifiés du client sans démarchage commercial complémentaire,
- la promesse d'un juste rapport qualité/prix pour toutes les prestations proposées en respectant les prix du marché,
- la rédaction de documents contractuels personnalisés (proposition commerciale, devis, bon de commande, plan pédagogique prévisionnel, planning...) permettant de formaliser la demande du client, de la transformer en commande et de garantir une offre commerciale sur-mesure,
- la mise à disposition de tout document estimé nécessaire au bon déroulement de la relation commerciale en amont de l'intervention d'une part et de l'intervention elle-même, d'autre part,
- la volonté de mettre en œuvre des méthodes de co-construction dès la première prise de contact afin d'établir la circulation des informations en toute sérénité, d'assurer un dialogue permanent et de formaliser un cahier des charges respectueux des parties prenantes,
- la formulation claire, explicite et argumentée de tous les résultats obtenus au cours de l'accompagnement ou de l'intervention,

Principe 3 : une relation commerciale durable et sereine entre Proj'et'Sens et ses clients

Ce principe s'applique pour permettre le développement d'une relation de partenariat « gagnant-gagnant » protégeant à la fois Proj'et'Sens comme son client.

La relation commerciale est garantie par :

- la prise de connaissance par le client de ce code déontologique et du règlement intérieur de Proj'et'Sens,
- des documents qui attestent de toutes les modalités contractuelles : problématique(s) de travail identifiée(s), contexte(s) d'intervention, buts à atteindre, cadre méthodologique à respecter, moyens d'action à mettre en œuvre, conditions de réalisation de la mission, Conditions Générales de Vente (dont conditions de paiement, clause de résiliation, d'annulation et de report...),

- des temps de rencontre et d'échange planifiés régulièrement sur un calendrier commun (physique, par téléphone ou système de vidéoconférence) pour instaurer des feed-backs, des débriefings et des points de régulation intermédiaires qui permettent le contrôle de la qualité du déroulement de l'accompagnement (formation, VAE, bilans de compétences, intervention...), la mise en œuvre d'ajustements (solutions correctives ou préventives),
- des échanges par mail pour conserver des traces écrites (reporting) et pour transmettre des documents complémentaires identifiés issus notamment d'une veille dédiée à la mission,
- des outils de co-construction proposés par Proj'et'Sens au fil de la mission pour sécuriser la relation et optimiser chacune des phases de la mission,
- une phase de bilan significative qui permette de dresser l'inventaire exhaustif des moyens mis en œuvre et des résultats obtenus, comparativement au cahier des charges initial et à mesurer les écarts pour proposer des solutions,
- l'identification de mesures appropriées ou la proposition d'actions correctives en cas de non atteinte des objectifs fixés.

Principe 4 : un haut niveau de qualité de service tout au long de la prestation contractualisée

Ce principe s'applique pour assurer le client d'un haut niveau de prestation de service et de la mobilisation de toutes les ressources nécessaires à la réussite de la mission engagée.

Le développement permanent de la qualité de service est garanti par :

- le développement régulier et la réactualisation des compétences professionnelles et des connaissances de Karine Mazué et de tous les sous et co-traitants de Proj'et'Sens par des sessions de formation en lien direct avec les missions réalisées dans des organismes de formation reconnus (CNAM, INRS, CARSAT....) ou par tout module thématique géré en auto-formation (MOOC, e-learning...),
- la mise en place d'une veille informationnelle, législative, concurrentielle permanente avec le développement d'une base de données référençant toutes les ressources documentaires,
- la mise à jour systématique de tous les documents de travail (supports pédagogiques, dossiers thématiques, outils d'analyse...) pour intégrer toutes les évolutions repérées sur le marché,
- la transparence totale des sources et ressources documentaires utilisées en citant explicitement les auteurs, les supports et date de parution afin de respecter le code de la propriété intellectuelle,
- la présence d'une supervision régulière individuelle et collective pour Karine Mazué avec des psychologues cliniciens ou du travail,

- l'organisation de deux journées de séminaire par an réunissant tous les sous et co-traitants de Proj'et'Sens afin de développer puis de consolider des valeurs communes, des méthodologies partagées et des outils de travail éprouvés communs,
- le partage régulier d'informations entre les différents sous et co-traitants par mails.

Au cours d'un accompagnement, d'une formation, d'un bilan de compétences, d'une VAE ou d'une intervention en entreprise, les décisions à prendre sont parfois complexes et nécessitent, outre une bonne connaissance du contexte et du cadre juridique de l'intervention, un questionnement éthique en lien avec la singularité de la situation. Il est de la responsabilité de Proj'et'Sens d'étayer la réflexion des personnes engagées en leur fournissant des repères mis en débat, chaque fois que possible.

Principe 5 : chaque mission menée dans le respect absolu de l'éthique

Ce principe s'applique pour garantir au client que Proj'et'Sens n'acceptera que les missions estimées compatibles avec les compétences, connaissances et fonction de son équipe de sous et co-traitants. Lorsque des demandes ne relèveront pas de sa compétences, Karine Mazué orientera la personne vers des professionnels susceptibles de répondre aux questions et aux situations qui lui ont été soumises, notamment dans le cadre très précis du suivi thérapeutique. Ainsi, Proj'et'Sens applique le code déontologique des psychologues, actualisé en 2012, qui structure et soutient chaque mission d'accompagnement.

L'application du cadre éthique est garantie par :

- le respect des droits du client définis par le cadre législatif de la formation, de la VAE, du bilan de compétences et de l'accompagnement des salariés au sein des entreprises, en appliquant que chaque intervention ne peut se réaliser qu'avec le consentement libre et éclairé des personnes concernées,
- le respect des droits fondamentaux des personnes, et spécialement de leur dignité, de leur liberté, de leur protection, de leur autonomie de jugement et de décision,
- le respect des différences physiques, cognitives, psychologiques et psychiques donnant à chacun le droit d'évoluer à son propre rythme et ses propres stratégies de développement,
- la préservation de la vie privée et l'intimité de chacun en garantissant le secret professionnel et en respectant le principe fondamental que nul n'est tenu de révéler quoi que ce soit sur lui-même,
- l'interdiction de formuler à l'égard de quiconque tout propos humiliant, rabaissant, dévalorisant ou d'exclusion,

- l'absence de discrimination liées à l'origine ethnique, aux opinions politiques, philosophiques, ou religieuses, à l'appartenance syndicale, à la santé, à l'orientation sexuelle, ou à des infractions pénales et condamnations,
- l'implication personnelle de Karine Mazué ou de tout autre sous et co-traitant agissant au nom de Proj'et'Sens pour la compréhension empathique et bienveillante, sans jugement de chaque personne accompagnée, et quel que soit le contexte d'intervention, faire preuve de prudence, mesure, discernement et impartialité,
- la confidentialité des échanges et le devoir de secret professionnel, dont toute violation engagera la responsabilité pénale du professionnel concerné, mais l'obligation peut être levée pour assurer la protection des personnes, la préservation de l'ordre public et le bon déroulement d'une procédure de justice,
- l'absence de parti pris et la neutralité,
- l'impossibilité d'exploiter toute relation professionnelle à des fins personnelles, religieuses, sectaires, politique ou idéologique, comme l'impossibilité d'accepter toute forme de rétribution ou de paiement illicite. Seul le tarif d'intervention fixé par les accords commerciaux peut être appliqué et payé après présentation de la facture,
- la loyauté avec les confrères, partenaires, sous et co-traitants, concurrents...

Principe 6 : chaque mission menée dans le respect absolu de la sécurité et de l'intégrité des personnes et des données

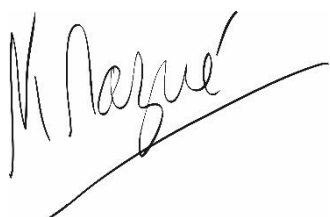
Ce principe s'applique pour garantir au client que Proj'et'Sens met tout en œuvre pour garantir la sécurité des personnes et des données.

La sécurité des personnes et des données est garantie par :

- l'accessibilité et l'aménagement des locaux conformément à la législation des ERP ainsi que le respect des consignes de sécurité pour l'accueil de tout type de public,
- la mise en place de mesures d'hygiène adéquats pour les personnes, les installations, le matériel et tout support utilisé,
- la confidentialité de toutes les données personnelles recueillies au cours de l'accompagnement ou de l'intervention, et la mise en œuvre de moyens conforme à la loi sur le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD). Certaines de ces informations personnelles peuvent être considérées comme sensibles ou à risque dans la mesure où elles peuvent conduire à des discriminations. Elles requièrent une protection accrue. Ces données sensibles seront traitées conformément à la loi informatique et liberté dont la CNIL est le garant.

En cas de différend entre Proj'et'Sens et son client sur le non-respect de ce code déontologique, les parties tenteront de trouver une solution à l'amiable avec éventuellement le recours à une médiation avant de faire appel au tribunal compétent.

Karine Mazué,
Représentant la société Proj'et'Sens
La Verpillière, le 20 avril 2020



Charte RGPD

Propos introductifs :

La présente Charte définit les conditions dans lesquelles Proj'et'Sens réalise le traitement des données personnelles obtenues auprès de ses clients individuels (consultants en bilan professionnel et/ou en séance d'accompagnement, formation, VAE) ou des données collectives collectées auprès de tiers dans le cadre de ses interventions en entreprise sur des collectifs de travail.

Pour rappel, Proj'et'Sens est soumis au code déontologique des psychologues cliniciens et du travail qui stipule que :

- « le psychologue réfère son exercice aux principes édictés par les législations nationale, européenne et internationale sur le respect des droits fondamentaux des personnes, et spécialement de leur dignité, de leur liberté et de leur protection [...] Il préserve la vie privée et l'intimité des personnes en garantissant le respect du secret professionnel. Il respecte le principe fondamental que nul n'est tenu de révéler quoi que ce soit sur lui-même » (Principe 1)
- « le psychologue recueille, traite, classe, archive, conserve les informations et les données afférentes à son activité selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Il en est de même pour les notes qu'il peut être amené à prendre au cours de sa pratique professionnelle » (chapitre 3, article 26)

Ainsi, Proj'et'Sens assure le traitement, la gestion et la conservation de toutes les données personnelles et collectives de chacun de ses clients en conformité avec la Commission Nationale Informatique et Libertés : toute(s) opération(s) ou tout ensemble d'opérations concernant les données, quel que soit le procédé utilisé, et notamment la collecte, l'enregistrement, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, diffusion ou toute autre forme de mise à disposition le rapprochement ou l'interconnexion, ainsi que le verrouillage, l'effacement ou la destruction ou toute opération désignée comme « Traitement » par la Réglementation.

Chaque client peut être destinataire de cette charte sur simple demande afin qu'il puisse s'informer sur le traitement, la gestion et la conservation des données par Proj'et'Sens.

Cette charte a donc l'objectif d'exprimer le plus clairement et le plus explicitement possible la procédure de gestion des données mise en place au sein de Proj'et'Sens.

Chapitre 1 : Principes fondamentaux

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, Proj'et'Sens est amené à récolter une pluralité de données concernant des personnes physiques : identité, date de naissance, adresse, informations familiales diverses, anamnèse, opinions personnelles...

Chaque donnée à caractère personnel peut permettre l'identification d'une personne physique.

Proj'et'Sens s'engage formellement sur **5 principes fondamentaux** :

Principe 1 : confidentialité et engagement de non divulgation des données

Toutes les précautions utiles sont prises pour préserver la confidentialité des données personnelles avec l'interdiction formelle de :

- copier des documents et supports d'information personnels qui lui sont confiés,
- divulguer les données personnelles à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales sauf sur demande de tiers autorisés selon une démarche officielle justifiée, et uniquement après en avoir vérifié les bases légales et informé la personne concernée,
- céder, louer, transmettre, ou mettre à disposition d'un tiers, à quelque titre et pour quelque motif que ce soit, les données personnelles en sa possession.

Principe 2 : sécurité et intégrité des données

Conformément à la Règlementation, Proj'et'Sens s'engage à prendre toutes mesures de sécurité et toutes les précautions utiles, pour assurer la sauvegarde, la conservation et l'intégrité des données personnelles traitées tant au niveau des flux que dans ses bases de données et systèmes de fichiers.

Parmi ces mesures, Proj'et'Sens organise, pendant toute la durée du contrat de prestation (quelle qu'en soit la forme), tous les moyens techniques, logiques, organisationnels, physiques de sécurité permettant de garantir aux traitements des données personnelles.

Aucune donnée personnelle ne sera communiquée à un tiers ni aucun transfert de données ne sera effectué sauf sous accord express et écrit de la personne concernée.

Principe 3 : transparence des données

Chaque personne physique est en droit de demander toute information à Proj'et'Sens sur la ou les finalités de l'information collectée et l'usage de ses données personnelles.

De plus, chacun dispose d'un droit d'accès, de correction et de suppression des données transmises et conservées par Proj'et'Sens.

Principe 4 : collecte de données exclusivement relative à la prestation en cours

Proj'et'Sens s'engage à récolter et traiter des données en lien exclusif avec les besoins de la prestation demandée par le client.

Par ailleurs, Proj'et'Sens applique scrupuleusement aux principes 5 et 6 du code déontologique des psychologues qui engagent intégrité et probité ainsi que le respect du but assigné :

- Principe 5 : « *Le psychologue a pour obligation de ne pas exploiter une relation professionnelle à des fins personnelles, religieuses, sectaires, politiques, ou en vue de tout autre intérêt idéologique.* »

Cependant toute donnée relative à une situation de handicap physique ou psychique (RQTH, AAH, degré d'invalidité, existence d'une pension d'invalidité...) ou à un événement ayant survécu dans la vie de la personne en lien avec le travail (accident du travail, maladie professionnelle...) peut représenter une information particulièrement utile pour la qualité de l'accompagnement. Ce type de données sera pris en considération, enregistré et traité avec l'accord express de la personne physique.

- « *Les dispositifs méthodologiques mis en place par le psychologue répondent aux motifs de ses interventions, et à eux seulement. En construisant son intervention dans le respect du but assigné, le psychologue prend notamment en considération les utilisations possibles qui pourraient en être faite par des tiers.* »

Principe 5 : restitution des données en cours de prestation ou à l'issue de la prestation

Lorsque des données personnelles ont été volontairement transmises à Proj'et'Sens par la personne physique dans le cadre de la prestation (rapports, documents RH, évaluations psychologiques, études de personnalité...), et quel que soit le support ou la forme, celle-ci peut les récupérer à tout moment sur simple demande.

Chapitre 2 : Système d'information : fichiers numériques, communication digitale et Internet

Karine Mazué, représentante de Proj'et'Sens, est à ce titre la seule personne habilitée à gérer l'ensemble des données liées à l'activité de l'entreprise et à avoir accès aux données personnelles et collectives de chacun de ses clients.

L'ordinateur portable, fichiers et mails :

L'ensemble des fichiers de travail est également uniquement présent sur l'ordinateur portable de Karine Mazué. Une sauvegarde mensuelle de toutes les données est réalisée sur un disque dur extérieur conservé en lien sécurisé au sein de l'entreprise.

L'ordinateur portable est sécurisé par un mot de passe.

Karine Mazué est amenée à communiquer principalement par mail avec l'ensemble de ses clients et de nombreux échanges sont ainsi conservés.

Elle utilise le logiciel Outlook comme messagerie qui est installé sur son seul ordinateur portable.

Karine Mazué limite au maximum les pratiques à risques :

- Aucun téléchargement n'est effectué sur l'ordinateur de Karine Mazué à partir d'une source Internet non vérifiée préalablement,
- Aucune clé USB suspecte n'est utilisée,
- Aucune connexion à des WIFI publics n'est pratiquée. Seul le partage de connexion avec le mobile de Karine Mazué est admis.
- Aucune sauvegarde n'est pratiquée sur un cloud.

L'ordinateur portable est équipé d'une protection de virus et des menaces (hacking) avec des solutions logicielles adaptées. Une maintenance régulière est réalisée par son prestataire informatique, PGE Informatique, situé à La Verpillière.

Karine Mazué déclarera à ses clients toute faille ou toute violation de données (en ce compris les tentatives d'intrusion) de sécurité dont elle a été victime, sous un délai de 24 heures sans qu'aucune indemnité ne soit due. Elle indiquera à ses clients les conséquences de cet événement ainsi que les mesures prises pour remédier à la situation.

Karine Mazué déclare avoir mis en œuvre et continuer de mettre des mesures techniques et organisationnelles de sécurité afin de garantir un niveau de sécurité adapté aux risques encourus dans le cadre d'une PSSI (Politique de Sécurité des Systèmes d'Informations).

SARL Proj'et'sens au capital de 1000 euros : 190 chemin du 1^{er} Guâ – 38290 La Verpillière
Contact : Karine Mazué : 06 82 63 26 06 – www.projetsens.com – karine@projetsens.com
RCS Vienne - SIRET : 847 607 314 00014 - Code APE : 7022Z
N° de déclaration organisme de formation : 84 38 07067 38

Le site Internet de Proj'et'Sens (www.projetsens.com) :

Ce site comprend un formulaire de contact en ligne. Il ne comprend que 3 champs :

- Nom du demandeur,
- Adresse mail du demandeur,
- Message à laisser par le demandeur (champ texte libre).

Ces informations sont utiles pour recontacter toute personne souhaitant obtenir des informations concernant les prestations de Proj'et'Sens afin que Karine Mazué soit en mesure de la recontacter.

Dans le champ libre de texte, il est possible d'écrire tout type de données personnelles (âge, situation géographique, situation professionnelle actuelle, précisions sur la demande souhaitée ...). Chaque message est une démarche volontaire de la part du demandeur afin d'être recontacté par Karine Mazué par le moyen de son choix (principalement téléphone ou mail).

Ce site Internet ne pratique pas les cookies.

Les questionnaires en ligne :

Lors de chaque prestation, la personne accompagnée peut être amenée à une ou plusieurs reprises à répondre à un questionnaire en ligne. Karine Mazué s'est assurée d'utiliser une solution on line totalement sécurisée qui garantit la sûreté des données.

Ces questionnaires sont établis pour :

- Définir les besoins d'une personne avant et pendant un accompagnement,
- Recueillir son niveau de satisfaction après un accompagnement.

Les informations recueillies par ces questionnaires seront traitées et conservées conformément à cette charte RGPD.

Chapitre 3 : Les documents « papier »

Toutes les prestations menées par Karine Mazué génèrent des prises de notes et des écrits sous diverses formes.

Karine Mazué conservera et préservera, selon les règles de l'art, les informations et documents nécessaires pour répondre à la prestation qui lui est commandée.

Ces informations et documents seront conservés et archivés sur une durée de :

- 10 ans pour les dossiers à caractère médicaux conformément à l'article R.4127-45 du Code de la Santé Publique pour assurer la continuité des soins (notamment dans le cadre du suivi de réhabilitation au travail après un AT, ou d'une invalidité entraînant des restriction de poste...)
- 5 ans pour les bilans de compétences et les VAE
- 2 ans pour les formations et autres prestations de suivi, d'accompagnement ou d'intervention.

Les dossiers « papier » sont archivés sous différentes formes : *classeurs, pochettes, boites à archives...* et conservés au siège social de Proj'et'Sens situé 190 chemin du 1^{er} Guâ à La Verpillière. Ils sont sous l'unique responsabilité de Karine Mazué.

Karine Mazué,
Représentant la société Proj'et'Sens
La Verpillière, le 20 avril 2020

